

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MAI 2024**

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MAI 2024**

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 19

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
l'Association étudiante de l'Université McGill

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association étudiante de l'Université McGill (l'« AEUM », ou l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2024, et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'AEUM tire ses produits d'opérations de trésorerie et l'intégralité de ces opérations ne peut être auditée de façon satisfaisante. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'AEUM. De plus, l'AEUM n'a pas consolidé les comptes du Centre de Garderie SSMU Inc., organisme sans but lucratif sur les opérations et le déploiement des ressources duquel l'AEUM est réputée exercer un contrôle. En vertu des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, l'AEUM doit présenter l'organisme sans but lucratif sur lequel elle détient un contrôle en consolidant l'organisme contrôlé dans les états financiers ou en présentant le total des actifs, des passifs et des soldes de fonds au 31 mai 2024, en plus des produits, des charges et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ainsi, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits comptabilisés, à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mai 2024 et 2023, aux actifs au 31 mai 2024 et 2023 ainsi qu'aux soldes de fonds au 1er juin et 31 mai pour les exercices 2024 et 2023. Nous avons exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 mai 2023 en raison des incidences possibles de ces limitations d'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP<sup>1</sup>*

Montréal, le 10 décembre 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° AI30513

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 MAI 2024**

	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve pour les immobilisations \$	Fonds de réserve pour les prix de distinction \$	Fonds de réserve pour le régime de soins de santé et de soins dentaires \$	Fonds pour la vie étudiante \$	Fonds pour l'immeuble du Centre Universitaire \$	<b>Total 2024 \$</b>	Total 2023 \$
<b>ACTIF</b>								
Court terme								
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 3)	6 042 886	468 958	69 804	-	-	-	<b>6 581 648</b>	1 154 779
Créances clients (Note 4)	542 347	-	-	-	-	-	<b>542 347</b>	440 038
Montant dû par le Centre de Garderie SSMU Inc. (Note 5)	1 629	-	-	-	-	-	<b>1 629</b>	1 473
Intérêts à recevoir	-	-	-	4 359	-	-	<b>4 359</b>	27 184
Placements (Note 6)	-	3 267 953	441 846	1 800 000	-	-	<b>5 509 799</b>	6 635 110
Stocks	17 777	-	-	-	-	-	<b>17 777</b>	17 499
Charges payées d'avance	64 939	-	-	-	-	-	<b>64 939</b>	727 583
Montant à recevoir d'autres fonds (à verser à d'autres fonds) (Note 7)	(2 396 786)	(2 142 269)	(498)	1 340 302	1 803 017	1 396 234	-	-
	4 272 792	1 594 642	511 152	3 144 661	1 803 017	1 396 234	<b>12 722 498</b>	9 003 666
Immobilisations (Note 8)	-	5 113 766	-	-	-	-	<b>5 113 766</b>	5 266 111
	4 272 792	6 708 408	511 152	3 144 661	1 803 017	1 396 234	<b>17 836 264</b>	14 269 777
<b>PASSIF</b>								
Court terme								
Créditeurs et charges à payer (Note 9)	4 107 149	-	-	-	-	48 795	<b>4 155 944</b>	990 521
Produits reportés	165 643	-	-	-	-	-	<b>165 643</b>	89 956
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 10)	-	2 641 669	-	-	-	-	<b>2 641 669</b>	243 648
	4 272 792	2 641 669	-	-	-	48 795	<b>6 963 256</b>	1 324 125
Dette à long terme (Note 10)	-	528 169	-	-	-	-	<b>528 169</b>	3 180 089
	4 272 792	3 169 838	-	-	-	48 795	<b>7 491 425</b>	4 504 214
<b>SOLDES DE FONDS</b>								
Investis en immobilisations	-	1 943 929	-	-	-	-	<b>1 943 929</b>	1 842 374
Grevés d'une affectation interne	-	1 594 641	511 152	3 144 661	1 803 017	1 347 439	<b>8 400 910</b>	7 923 189
Non affectés	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	3 538 570	511 152	3 144 661	1 803 017	1 347 439	<b>10 344 839</b>	9 765 563
	4 272 792	6 708 408	511 152	3 144 661	1 803 017	1 396 234	<b>17 836 264</b>	14 269 777

Éventualités (Note 11)

Engagements contractuels (Note 12)

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2024**

	Fonds d'administration (Annexe A) \$	Fonds de réserve pour les immobilisations \$	Fonds de réserve pour les prix de distinction \$	Fonds de réserve pour le régime de soins de santé et de soins dentaires \$	Fonds pour la vie étudiante \$	Fonds pour l'immeuble du Centre Universitaire \$	<b>Total 2024 \$</b>	Total 2023 \$
<b>Produits</b>								
Frais étudiants	3 034 094	33 772	-	6 103 120	-	426 765	<b>9 597 751</b>	9 265 045
Bar étudiant Gerts	532 598	-	-	-	-	-	<b>532 598</b>	362 338
Opérations de l'immeuble du Centre Universitaire	358 020	-	-	-	-	-	<b>358 020</b>	289 393
Administration générale (Note 13)	171 607	-	-	-	-	-	<b>171 607</b>	146 738
Financement	851 946	-	-	-	-	-	<b>851 946</b>	1 014 382
Programmation	80 786	-	-	-	-	-	<b>80 786</b>	147 319
Publications et communication	37 755	-	-	-	-	-	<b>37 755</b>	33 969
Services	2 799 889	-	-	-	-	-	<b>2 799 889</b>	1 538 365
Revenus de placements	-	141 383	26 969	199 592	-	30 617	<b>398 561</b>	285 965
Gains (pertes) sur la cession de placements	-	43 076	-	-	-	-	<b>43 076</b>	(4 504)
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les placements	-	100 949	31 598	-	-	-	<b>132 547</b>	(173 688)
Clubs - gain net	18 958	-	-	-	-	-	<b>18 958</b>	26 095
	<b>7 885 653</b>	<b>319 180</b>	<b>58 567</b>	<b>6 302 712</b>	<b>-</b>	<b>457 382</b>	<b>15 023 494</b>	<b>12 931 417</b>
<b>Charges</b>								
Bar étudiant Gerts	705 500	-	-	-	-	-	<b>705 500</b>	619 302
Opérations de l'immeuble du Centre Universitaire	667 275	-	-	-	-	292 119	<b>959 394</b>	1 060 086
Primes d'assurance-maladie pour étudiants	-	-	-	5 895 469	-	-	<b>5 895 469</b>	5 370 070
Administration générale	1 982 281	-	-	-	-	-	<b>1 982 281</b>	2 325 242
Gouvernance	994 351	-	-	-	-	-	<b>994 351</b>	1 075 269
Financement	462 993	-	-	-	668 449	-	<b>1 131 442</b>	1 485 240
Programmation	89 517	-	-	-	-	-	<b>89 517</b>	235 061
Publications et communication	38 110	-	-	-	-	-	<b>38 110</b>	34 686
Services	1 787 613	-	-	-	389 214	-	<b>2 176 827</b>	1 680 658
Amortissement des immobilisations	-	219 566	-	-	-	-	<b>219 566</b>	265 425
Frais de gestion de placements	-	34 464	-	-	-	-	<b>34 464</b>	36 617
Prix de distinction remis	-	-	12 312	-	-	-	<b>12 312</b>	12 312
Intérêts sur la dette à long terme	-	204 985	-	-	-	-	<b>204 985</b>	147 792
	<b>6 727 640</b>	<b>459 015</b>	<b>12 312</b>	<b>5 895 469</b>	<b>1 057 663</b>	<b>292 119</b>	<b>14 444 218</b>	<b>14 347 760</b>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 158 013	(139 835)	46 255	407 243	(1 057 663)	165 263	<b>579 276</b>	(1 416 343)
Soldes de fonds, au début de l'exercice (Note 15)	-	3 906 056	464 897	2 737 418	1 475 016	1 182 176	<b>9 765 563</b>	11 181 906
Virements interfonds (Note 7)	(1 158 013)	(227 651)	-	-	1 385 664	-	<b>-</b>	-
Soldes de fonds, à la fin de l'exercice	-	3 538 570	511 152	3 144 661	1 803 017	1 347 439	<b>10 344 839</b>	9 765 563

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2024**

	2024	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>579 276</b>	(1 416 343)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	<b>219 566</b>	265 425
(Gain réalisé) perte réalisée sur la cession de placements	<b>(43 076)</b>	4 504
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements	<b>(132 547)</b>	173 688
	<b>623 219</b>	(972 726)
<b>Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement</b>		
Créances clients	<b>(102 309)</b>	(208 547)
Stocks	<b>(278)</b>	(5 897)
Intérêts à recevoir	<b>22 825</b>	(1 296)
Montant dû par le Centre de Garderie SSMU Inc.	<b>(156)</b>	(3)
Charges payées d'avance	<b>662 644</b>	(575 569)
Créditeurs et charges à payer	<b>3 165 423</b>	(444 938)
Produits reportés	<b>75 687</b>	35 355
	<b>3 823 836</b>	(1 200 895)
	<b>4 447 055</b>	(2 173 621)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	<b>(67 220)</b>	(58 562)
Acquisition de placements	<b>(8 703 132)</b>	(9 969 704)
Produit sur cession d'immobilisations	<b>10 004 065</b>	12 163 097
	<b>1 233 713</b>	2 134 831
<b>Activité de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<b>(253 899)</b>	(266 798)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
	<b>5 426 869</b>	(305 588)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	<b>1 154 779</b>	1 460 367
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	<b>6 581 648</b>	1 154 779



**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

## **I. Nature des activités de l'organisme**

L'Association étudiante de l'Université McGill (l'« AEUM ») a été constituée sous le nom de Centre étudiant de l'Université McGill le 19 août 1992 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le 1er juin 2007, le Centre étudiant de l'Université McGill a fusionné avec l'Association étudiante de l'Université McGill. L'Association a continué d'exercer sous le nom d'Association étudiante de l'Université McGill.

L'AEUM est un organisme sans but lucratif dont la mission est de fournir différents services aux étudiants de l'Université McGill. L'organisme est exonéré des impôts sur le revenu.

## **2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, conformément à la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, et appliquent les méthodes comptables présentées ci-après.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées régulièrement et des ajustements sont apportés aux résultats, le cas échéant, au cours de l'exercice où ils sont connus.

### **Comptabilité par fonds**

Le Fonds d'administration comptabilise les ressources non affectées qui sont disponibles pour les activités de fonctionnement générales de l'AEUM. Des ressources grevées d'affectations destinées aux activités pour lesquelles aucuns fonds n'ont été affectés y sont aussi comptabilisées.

Le Fonds de réserve pour les immobilisations a été créé en 1985 dans le but de couvrir et de comptabiliser le coût de certaines dépenses importantes en immobilisations. Le capital de ce fonds provient de transferts effectués à partir du Fonds d'administration jugés nécessaires pour garantir l'entretien d'un ensemble d'immobilisations approprié.

Le Fonds pour les prix de distinction a été créé en 1990 dans le but de générer des revenus pour financer les prix de distinction de l'AEUM.

Le Fonds de réserve pour le régime de soins de santé et de soins dentaires a été créé en 2007 pour assurer la stabilité des coûts associés aux soins de santé des étudiants. L'excédent des cotisations au régime de l'AEUM doit être conservé dans ce Fonds en fin d'exercice.

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Comptabilité par fonds (suite)**

Le Fonds pour la vie étudiante a été créé en mars 2010 dans le but d'améliorer la vie étudiante sur le campus et de veiller à ce que les ressources inutilisées provenant d'autres fonds puissent être utilisées dans les années à venir. Le capital du Fonds pour la vie étudiante est constitué de ressources inutilisées provenant d'autres fonds secondaires et connexes, notamment de frais internes, de services de l'AEUM, de services autres que ceux de l'AEUM, de frais des associations étudiantes affiliées et du Fonds Gerts pour la vie étudiante.

Le Fonds pour l'immeuble du Centre Universitaire a été créé en octobre 2014 lors de la détermination des frais liés à l'immeuble du Centre Universitaire de l'AEUM afin d'assurer que tout excédent de droits de scolarité soit réservé et affecté au paiement des loyers futurs.

### **Comptabilisation des produits**

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports ainsi que la comptabilité par fonds.

Les apports affectés sont comptabilisés dans les produits du fonds approprié pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés dans les produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les frais étudiants, les activités liées à l'immeuble du Centre Universitaire, l'administration générale, le financement, la programmation ainsi que les produits tirés des services sont comptabilisés comme produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus du bar étudiant Gerts sont comptabilisés par l'AEUM lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits financiers nets affectés sont comptabilisés dans les produits du fonds approprié pour l'exercice où sont engagées les charges connexes. Les produits financiers nets affectés qui doivent être ajoutés au montant principal de ressources destinées aux dotations sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net. Les produits financiers nets non affectés sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits reportés comprennent des revenus reçus à l'avance liés au loyer, à la publicité et aux commandites.

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'AEUM consiste à inclure ses soldes bancaires dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent fréquemment entre solde positif et solde à découvert ainsi que les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

	<u>Taux ou périodes</u>
Immeuble	40 ans
Améliorations de l'immeuble	10 ans
Matériel	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	20 %
Logiciels	50 %

### Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque des immobilisations ne contribuent plus à la capacité de prestation de services de l'organisme ou que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service des immobilisations sont inférieurs à leur valeur comptable, l'excédent de leur valeur comptable par rapport à leur juste valeur ou le coût de remplacement est comptabilisé dans les charges à l'état des résultats. Tout montant d'apport reporté non amorti relatif à une immobilisation doit être comptabilisé dans les produits, pourvu que toutes les affectations aient été respectées.

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers**

Les instruments financiers acquis dans des conditions de concurrence normale sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers contractés entre apparentés cotés sur un marché actif ou ceux pour lesquels des données observables pertinentes permettant d'en déterminer la juste valeur sont disponibles sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont comptabilisés au coût lors de la comptabilisation initiale.

Au cours des périodes ultérieures, les capitaux propres négociés sur un marché actif et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments évalués à la juste valeur et sont portés au débit des instruments financiers dans le cas des éléments évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des indices d'une possible dépréciation. Lorsqu'il existe un changement important dans le délai prévu ou le montant des flux de trésorerie futurs à tirer d'un actif financier, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant de cette réduction est comptabilisé à l'état des résultats. Une perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé à l'état des résultats.

### **Apports de services**

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à soutenir l'AEUM afin d'assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

## **3. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le solde de l'encaisse au 31 mai 2024 comprend une somme de 473 499 \$ (2023 - 520 559 \$) affectée à l'utilisation de divers clubs internes de l'AEUM.

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

**4. Créances clients**

	2024	2023
	\$	\$
Comptes à recevoir	318 961	315 988
Taxes de vente à recevoir	223 386	124 050
	<b>542 347</b>	<b>440 038</b>

**5. Montant dû par le Centre de Garderie SSMU Inc.**

Les montants dus par le Centre de Garderie SSMU Inc., garderie dont l'AEUM détient le contrôle, ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement.

**6. Placements**

	2024	2023
	\$	\$
<b>Fonds d'administration</b>		
Certificats de placement garanti non remboursables échus pendant l'exercice	-	1 000 000
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Fonds de réserve pour les immobilisations</b>		
Actions de sociétés cotées en bourse	1 283 673	1 258 259
Obligations de sociétés	1 984 280	2 117 147
	<b>3 267 953</b>	<b>3 375 406</b>

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

**6. Placements (suite)**

Au 31 mai 2024, les obligations de sociétés portaient intérêt à un taux pondéré fixe moyen de 4,41 % (2023 - 4,45 %). Ces obligations viennent à échéance à différentes dates entre 2025 et 2083.

	2024	2023
	\$	\$
<b>Fonds de réserve pour les prix de distinction</b>		
Obligations de sociétés	441 846	459 704

Au 31 mai 2024, les obligations de sociétés portaient intérêt à un taux pondéré fixe moyen de 4,89 % (2023 - 4,91 %). Ces obligations viennent à échéance à différentes dates entre 2029 et 2082.

	2024	2023
	\$	\$
<b>Fonds de réserve pour le régime de soins de santé et de soins dentaires</b>		
Certificats de placement garanti non remboursables portant intérêt à un taux de 5,20 % et venant à échéance en novembre 2024	1 800 000	-
Certificats de placement garanti non remboursables échus pendant l'exercice	-	1 000 000
	<b>1 800 000</b>	<b>1 000 000</b>

	2024	2023
	\$	\$
<b>Fonds de l'immeuble du centre universitaire</b>		
Certificats de placement garanti encaissables échus pendant l'année	-	800 000
<b>Total des placements</b>	<b>5 509 799</b>	<b>6 635 110</b>

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

**7. Montant à verser à d'autres fonds ou à recevoir d'autres fonds**

Tout écart entre les résultats nets réels et budgétisés dans le Fonds d'administration provenant du Comité de financement, des services offerts, des clubs et des associations d'étudiants affiliés est transféré au Fonds pour la vie étudiante après avoir satisfait aux exigences du Fonds de réserve pour les immobilisations à la fin de l'exercice. Lorsque les charges excèdent les produits dans le Fonds d'administration, des fonds doivent être transférés du Fonds de réserve pour les immobilisations sur une base annuelle.

Au 31 mai 2024, une perte de 227 651 \$ (2023 - 1 200 174 \$) dans le Fonds d'administration a été compensée à partir du Fonds de réserve pour les immobilisations et un montant de 1 385 664 \$ (2023 - 796 133 \$) a été transféré du Fonds d'administration au Fonds pour la vie étudiante.

Les montants à verser à d'autres fonds ou à recevoir d'autres fonds ne sont pas assortis de modalités de remboursement précises, ne sont pas garantis et ne portent pas intérêt.

**8. Immobilisations**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Valeur nette \$	2023 Valeur nette \$
Terrain	730 286	-	<b>730 286</b>	730 286
Immeuble	4 851 178	689 633	<b>4 161 545</b>	4 282 825
Améliorations de l'immeuble	801 319	755 847	<b>45 472</b>	70 373
Matériel	960 647	861 473	<b>99 174</b>	107 864
Mobilier et équipement	272 070	225 199	<b>46 871</b>	39 770
Équipement informatique	246 199	219 272	<b>26 927</b>	30 459
Logiciels	308 524	305 033	<b>3 491</b>	4 534
	<b>8 170 223</b>	<b>3 056 457</b>	<b>5 113 766</b>	<b>5 266 111</b>

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

**9. Crédoiteurs et charges à payer**

	2024	2023
	\$	\$
Frais courus et autres	4 127 985	973 771
Déductions à la source à payer et autres remises gouvernementales	27 959	16 750
	<b>4 155 944</b>	<b>990 521</b>

**10. Dette à long terme**

	2024	2023
	\$	\$
Dette à long terme, remboursable par versements mensuels de 23 358 \$, incluant des intérêts calculés au taux fixe de 6,92 % et échéant le 13 mars 2025. Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang de 3 200 000 \$ sur la propriété située au 3501, rue Peel à Montréal, au Québec. Au 31 mai 2024, la valeur comptable nette de la propriété (terrain et immeuble) est de 4 891 832 \$.	2 487 543	2 592 218
Dette à long terme, remboursable par versements mensuels de 14 882 \$, incluant les intérêts calculés à un taux fixe de 3,84 % et venant à échéance le 30 mars 2027 avec un paiement final de 242 875 \$. Le prêt est garanti par des améliorations apportées à l'immeuble situé au 3501, rue Peel à Montréal, au Québec, totalisant 1 214 375 \$. En date du 31 mai 2024, la valeur comptable nette des actifs garantis comptabilisés dans les immobilisations est de 1 092 937 \$.	682 295	831 519
	<b>3 169 838</b>	<b>3 423 737</b>
Tranche à court terme de la dette à long terme	2 641 669	243 648
	<b>528 169</b>	<b>3 180 089</b>



**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

**10. Dette à long terme (suite)**

Les remboursements de principal de la dette à long terme à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2025	2 641 669
2026	161 116
2027	367 053

**11. Éventualités**

À l'exercice précédent, un groupe de sociétés et d'individus a intenté contre l'AEUM une action en justice d'un montant de 971 000 \$ plus les intérêts et une indemnité supplémentaire. L'AEUM a contesté cette réclamation et a l'intention de présenter une défense. Le résultat monétaire final de ce litige ne peut être estimé pour le moment et, conséquemment, aucune provision n'a été enregistrée dans les états financiers à cet égard.

De plus, au cours de l'exercice précédent, un ancien dirigeant avait intenté contre l'AEUM une action en justice d'un montant de 700 500 \$, plus les intérêts et une indemnité supplémentaire. Après la fin de l'exercice, l'AEUM a conclu une entente à l'amiable pour un montant de 90 000 \$.

**12. Engagements**

L'AEUM a conclu un contrat pour la licence d'un logiciel et la prestation de services se terminant en mars 2026. Les versements attendus au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2025	31 600
2026	26 333

**13. Opérations entre apparentés**

Sont inclus dans les frais d'administration générale des revenus administratifs reçus du Centre de Garderie AEUM Inc., garderie contrôlée par l'AEUM en raison de leur conseil d'administration commun, qui totalisent 6 000 \$ (2023 - 6 000 \$). Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes à recevoir ont été comptabilisés au coût, déterminé à l'aide de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucune différence n'a résulté de ces transactions.

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 MAI 2024**

#### **14. Instruments financiers**

##### **Risques financiers**

AEUM, en raison de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante présente l'exposition d'AEUM aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit le 31 mai 2024. Il n'y a pas eu de changements substantiels sur le plan de l'exposition de l'AEUM aux risques liés aux instruments financiers. À moins d'avis contraire, ses objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les évaluer par rapport aux périodes précédentes sont énoncés dans cette note.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'AEUM est exposée à ce risque relativement à ses créiteurs et charges à payer et à sa dette à long terme.

##### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'AEUM est principalement exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

##### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'AEUM est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. Les certificats de placement et la dette à long terme à taux fixe exposent l'AEUM à un risque de juste valeur.

##### **Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. AEUM est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en bourse.

#### **15. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés pour assurer la conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice 2024.

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 MAI 2024**

**16. Chiffres du budget**

Tous les chiffres du budget ont été fournis par la direction et n'ont pas été audités ou examinés.

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2024**

## Annexe A

Comparaison de l'état des résultats avec le budget - Fonds d'administration

	2024		2023	
	Résultats réels	Budget (non audité - voir note 16)	Résultats réels	Budget (non audité - voir note 16)
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Frais étudiants	3 034 094	2 800 000	2 848 767	2 700 000
Bar étudiant Gerts	532 598	509 556	362 338	622 574
Opérations de l'immeuble du Centre Universitaire	358 020	387 040	397 791	229 894
Administration générale	171 607	127 500	146 738	119 164
Financement	851 946	-	1 014 382	-
Programmation	80 786	91 000	147 319	107 700
Publications et communication	37 755	-	33 969	43 727
Services	2 799 889	-	1 429 967	-
Clubs - Gain net	18 958	-	26 095	-
	<b>7 885 653</b>	<b>3 915 096</b>	<b>6 407 366</b>	<b>3 823 059</b>
<b>Charges</b>				
Bar étudiant Gerts	705 500	563 315	619 302	652 091
Opérations de l'immeuble du Centre Universitaire	667 275	880 261	925 372	1 179 665
Administration générale	1 982 281	2 217 397	2 325 242	1 737 139
Gouvernance	994 351	871 984	1 075 269	670 548
Financement	462 993	-	634 472	-
Programmation	89 517	108 398	235 061	176 405
Publications et communication	38 110	-	34 686	34 836
Services	1 787 613	-	962 003	-
Clubs - Perte nette	-	-	-	-
	<b>6 727 640</b>	<b>4 641 355</b>	<b>6 811 407</b>	<b>4 450 684</b>

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2024**

Annexe A (suite)

Comparaison de l'état des résultats avec le budget - Fonds d'administration

	2024		2023	
	Résultats réels \$	Budget (non audité - voir note 16) \$	Résultats réels \$	Budget (non audité - voir note 16) \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges				
Frais étudiants	3 034 094	2 800 000	2 848 767	2 700 000
Bar étudiant Gerts	(172 902)	(53 759)	(256 964)	(29 517)
Opérations de l'immeuble du Centre Universitaire	(309 255)	(493 221)	(527 581)	(949 771)
Administration générale	(1 810 674)	(2 089 897)	(2 178 504)	(1 617 975)
Gouvernance	(994 351)	(871 984)	(1 075 269)	(670 548)
Financement	388 953	-	379 910	-
Programmation	(8 731)	(17 398)	(87 742)	(68 705)
Publications et communication	(355)	-	(717)	8 891
Services	1 012 276	-	467 964	-
Clubs - Gain net	18 958	-	26 095	-
	<b>1 158 013</b>	<b>(726 259)</b>	<b>(404 041)</b>	<b>(627 625)</b>